

LE PROGRAMME DE LOISIRS DES VACANCES D'HIVER

FAMILLES RURALES FD25 – site AL DE VALDAHON

Le Royaume des Lutins et des Rêves

Du 9 Février
au 20 Février
2026



du 9 au 13 Février

Maternels

MATIN

LUNDI

ATELIER CREA
La baguette des
flocons
enchantés

MARDI

MUSIQUE
Réveillons le
bonhomme de
neige

MERCREDI

CONTE &
HISTOIRE
Les lutins du
Pôle Nord

JEUDI

JEUX
Le parcours des
rêves endormis

VENDREDI

ATELIER
NATURE
La course des
animaux endormis

APRES-MIDI

SCIENCE
Le royaume est
gelé

APRES-MIDI
DES ENFANTS

JEUX

La course des
neiges magique

ATELIER CREA
Mon flocon
magique

EVEIL SPORTIFS
Le gardien de la
forêt



Elémentaires

MATIN

LUNDI

JEUX
Le défi des trois
royaumes

MARDI

CONTE ET
HISTOIRE
Le spectacle
d'hiver

MERCREDI

ATELIER CREA
La baguette des
merveilles

JEUDI

ATELIER
NATURE
La forêt des
rêves d'hiver

VENDREDI

SPORT
L'ours qui dort



APRES-MIDI

SPORT
La tempête de
neige

ATELIER CREA
Le petit
bonhomme en
coton

APRES-MIDI
DES ENFANTS

MUSIQUE
Les mélodies de
Glace

SCIENCE
Les couleurs de
la faune



du 16 au 20 Février

Maternels



MATIN

LUNDI

ATELIER CREA
Fait un voeux

MARDI



CARNAVAL

ATELIER
NATURE
La belle étoile

MERCREDI

CONTE &
HISTOIRE
Histoires
enchantées

JEUDI

MUSIQUE
L'atelier des
rêves égarés

VENDREDI

JEUX
La chasse aux
perles

APRES-MIDI

ATELIER
NATURE
La belle étoile



JEUX
La fée glacée

APRES-MIDI
DES ENFANTS

EVEIL SPORTIF
protèges ton
royaume

Elémentaires

MATIN

LUNDI

JEUX
Voyage de
l'étoile magique

MARDI



CARNAVAL

SPORT
Le trésor
brillant du ciel

MERCREDI

ATELIER CREA
Silhouette
scintillantes

JEUDI

CONTE ET
HISTOIRE
Les chroniques
de l'enchanteur

VENDREDI

NATURE
La carte des
vents

APRES-MIDI

APRES-MIDI
DES ENFANTS

SCIENTIFIQUE
Secrets
Hivernaux

MUSIQUE
Harmonie des
rêves



Vacances

Garde : 7h00 à 8h30
Matin : 8h30 à 12h00
Repas : 12h00 à 13h30
Après-midi : 13h30 à 19h00

Horaires des permanences

Les permanences téléphoniques sont assurées du lundi au vendredi de 9h à 16h.
Les permanences physiques sont sur rendez-vous

INFOS A NE PAS MANQUER

PARKING / ACCES A LA STRUCTURE

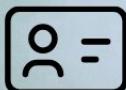


Les familles doivent utiliser le parking situé à l'arrière du bâtiment, côté cuisine pour accéder à l'accueil de loisirs du pôle Viennet.

L'accès à la structure se fait depuis ce parking, en suivant le chemin goudronné et en passant par le portillon. Si besoin, il y a une sonnette vers le portillon. Les accès sont limités lors des temps d'accueil des enfants.

Merci de veiller à bien refermer le portillon derrière vous pour la sécurité des enfants.

Il vous est OBLIGATOIRE d'accompagner votre enfant jusqu'à l'animateur en charge de l'accueil des familles.



CARTE D'IDENTITE

Toute personne se présentant pour venir récupérer un enfant doit être en possession d'une pièce d'identité y compris les parents.

En cas de personne non-autorisée dans le dossier famille à récupérer l'enfant : une autorisation écrite doit être faite par les parents.



INSCRIPTIONS / DESINSCRIPTIONS



Toute demande d'inscription ou de modification s'effectue dans un délai de 48h en jours ouvrés depuis le Portail Familles : <http://famillesrurales-fd.portail-defi.net/>

Attention : il y a une date limite d'inscription pour chaque période de vacances (14j avant)

En cas d'absence de l'enfant de plus de 48h, merci de procéder à la désinscription de votre enfant.

L'ARRIVEE ET LE DEPART DES ENFANTS

Vacances :

7h00—8h30 : accueil échelonné possible jusqu'à 9h00 et départ échelonné possible à partir de 11h30.

11h30—13h30 : accueil échelonné possible jusqu'à 12h00 ; départ échelonné possible entre 13h00 à 13h30.

13h30—19h00 : accueil échelonné possible jusqu'à 14h00.

Pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions, nous vous rappelons que les départs se font à partir de 17h10 sur les deux structures.



LES AFFAIRES DES ENFANTS

Merci de penser à bien noter le nom de votre enfant sur tous les vêtements et en particulier sur tous les accessoires (gants, bonnets, casquettes, chaussons, bottes de neiges etc...).

Chaque fin d'année de nombreuses affaires sont données aux associations caritatives car elles ne retrouvent pas leurs propriétaires.